

## CONSEIL COMMUNAL DU 7 MAI 2007

### MEMO

#### SEANCE PUBLIQUE

Communication(s)

#### **1. ACTIONS JUDICIAIRES - Autorisation d'ester en justice ( Permis d'urbanisme AGUS)**

Conformément à l'article L1242-1 du Code de la Démocratie Locale, le conseil décide d'introduire une requête en intervention volontaire dans le cadre de ce dossier d'urbanisme.

#### **2. ADMINISTRATION - Désignation des membres du Comité de concertation commune/CPAS**

Le Conseil délègue les mandataires en vue de le représenter au comité de concertation "Commune/C.P.A.S."

#### **3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Décision de l'établissement d'une commission communale en Aménagement du territoire et mobilité et approbation du règlement d'ordre intérieur**

L'objectif de l'établissement de cette commission (et de l'approbation de son R.O.I.) est d'entamer un processus d'établissement d'outils performants en aménagement du territoire, dont cette commission est un élément constitutif indispensable tant dans l'élaboration de ces outils que dans leur utilisation continue.

Outre la CCATM, les outils en question sont le Schéma Communal de Structure (SSC) et le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU). Comme d'autres plans et documents de référence tels les PCA (Plans Communaux d'Aménagement) et les RUE (Rapports Urbanistiques et Environnementaux) ils sont à la fois soumis à l'avis de la CCATM lors de leur élaboration et utilisés par la CCATM lors qu'elle est consultée pour rendre un avis sur un projet particulier.

Une commune pourvue d'une CCATM ainsi que d'un SSC et d'un RCU accède au régime de décentralisation en matière de délivrance des permis d'urbanisme (les permis d'urbanisme sont directement délivrés par le Collège communal sans avis préalable du Fonctionnaire délégué).

La subvention accordée par la Région Wallonne aux communes disposant d'un conseiller en aménagement du territoire passe de 12.000 € par an à 8.000 si elle ne se dotepas d'une CCATM ou à 24.000 si la CCATM est établie voire 30.000 € par an si la commune rentre en décentralisation (existence d'une CCATM, et l'entrée en vigueur du SSC et du RCU est constatée par le Gouvernement Wallon).

#### **4. BOIS COMMUNAUX - Travaux de boisement - Demande de liquidation de subventions relatives aux travaux réalisés selon le devis SS/813/8/2005**

Dans le cadre des travaux subsidiés de reboisement au triage n° 140 de La Porallée, compartiment 149, Vieux Pasay Est - Parcelle 4, le dossier de demande de liquidation de subsides complété est soumis à l'approbation du Conseil communal avant d'être introduit auprès du pouvoir subsidiant.

#### **5. C.P.A.S. - Comptes annuels de l'exercice 2006 – Arrêt**

	<i>Ordinaire</i>	<i>Extraordinaire</i>
Droits constatés	3 804 402,76	25 899,85
Engagements	3 552 028,17	14 846,76
Résultats budgétaires	252 374,59	11 053,09
Droits constatés	3 804 402,76	25 899,85
Imputations	3 531 028,17	14 846,76
Résultats comptables	273 374,59	11 053,09

**6. C.P.A.S. – Modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2007 - Approbation**

Recettes ordinaires	4 126 563,81
Dépenses ordinaires	4 015 842,68
Boni ordinaire	110 721,13
Recettes extraordinaires	3 170 822,24
Dépenses extraordinaires	3 161 269,15
Boni extraordinaire	9 553,09

**7. CONSEIL COMMUNAL – Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Approbation**

Il appartient au conseil communal d'adopter un règlement d'ordre intérieur qui, outre les dispositions que le code de la démocratie locale prescrit d'y consigner, peut comprendre des mesures complémentaires relatives au fonctionnement du conseil communal.

**8. DISTRIBUTION D'EAU - Extension du réseau de distribution d'eau - Sur le Fy à Sassor - Réalisation d'une station de surpression - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**

Etant donné que la pression de distribution d'eau actuelle du réseau n'est pas suffisante pour alimenter en pression et débit les habitations qui seront alimentées par la future conduite de distribution d'eau à poser dans le chemin Sur le Fy à Sassor, il y a lieu de prévoir une station de surpression à l'entrée du chemin.

**9. DISTRIBUTION D'EAU - Extension du réseau de distribution d'eau - Avenue Reine Astrid - HOT MOTORBIKE SPRL - Mode de passation du marché et fixation d'un crédit budgétaire - Approbation**

Il y a lieu d'effectuer une extension du réseau de distribution d'eau le long de l'avenue Reine Astrid sur environ 115m (50 m à charge de AC Theux) depuis la chambre de vanne située devant les bâtiments de la police pour permettre l'alimentation en eau du bâtiment en construction Hot Motorbike.

**10. FABRIQUE D'EGLISE DE DESNIE. - Compte de l'exercice 2006.- Avis**

Emet un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'église de DESNIE :

Recettes	8 601,13
Dépenses	4 993,13
Excédent	3 608,00

**11. FABRIQUE D'EGLISE DE JUSLENVILLE. - Compte de l'exercice 2006. - Avis**

Emet l'avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'église de Juslenville :

Recettes	33 487,54
Dépenses	22 313,96
Excédent	11 173,58

**12. FABRIQUE D'EGLISE DE LA REID.- Compte de l'exercice 2006.- Avis**

Emet un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2006 de la Fabrique d'église de La Reid :

Recettes	11 317,05
Dépenses	8 451,41
Excédent	2 865,64

**13. FINANCES.- Gal Terres de Hoëgne - Compte au 30 septembre 2006.- Avis**

Comptes arrêtés au 30 septembre 2006 :

Produits	44 557,19
Charges	42 371,34
Bénéfice	2 185,85

**14. FINANCES.- Garantie d'emprunts destinés au financement de divers investissements 2007-2008 - Intercommunale CHPLT.- Approbation.**

Déclare se porter caution solidaire envers Dexia Banque à concurrence de 605 528,57 €, soit 3,74 % dumontant total de l'emprunt.

**15. FINANCES.- Garantie d'emprunts destinés au financement d'investissements pour l'exercice 2005 - Intermosane.- Approbation**

Déclare se porter caution solidaire envers Dexia Banque à concurrence de 141 645,06 €.

**16. FINANCES - Modification budgétaire 1/2007.- Approbation.**

Recettes ordinaires	10 896 560,84
Dépenses ordinaires	10 841 480,14
Boni ordinaire	55 080,70

Recettes extraordinaires	5 466 911,25
Dépenses extraordinaires	5 456 144,12
Boni extraordinaire	10 767,13

**17. INFORMATIQUE - Elaboration du site internet communal - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**

Le cahier spécial des charges relatif à l'élaboration du site internet communal est soumis à l'approbation du Conseil communal, en vue de doter l'administration communale d'un site internet lisible, attractif, informatif et interactif.

**18. INTERCOMMUNALE - Désignation de cinq mandataires habilités à représenter la commune auprès de l'A.L.G.**

Vu le décret du 5 décembre 1996 publié au Moniteur Belge du 7 janvier 1997 relatif aux Intercommunales wallonnes, il appartient au conseil communal de désigner cinq délégués habilités à représenter la commune auprès de l'intercommunale A.L.G. dont elle est affiliée;

**19. INTERCOMMUNALE - Désignation de cinq mandataires habilités à représenter la commune auprès du C.H.P.L.T.**

Vu le décret du 5 décembre 1996 publié au Moniteur Belge du 7 janvier 1997 relatif aux Intercommunales wallonnes, il appartient au conseil communal de désigner cinq délégués habilités à représenter la commune auprès de l'intercommunale CHPLT dont elle est affiliée;

**20. INTERCOMMUNALE - Désignation de cinq mandataires habilités à représenter la commune auprès de la SPI+**

Vu le décret du 5 décembre 1996 publié au Moniteur Belge du 7 janvier 1997 relatif aux Intercommunales wallonnes, il appartient au conseil communal de désigner cinq délégués habilités à représenter la commune auprès de l'intercommunale SPI+ dont elle est affiliée;

**21. INTERCOMMUNALE - Désignation de cinq mandataires et d'un candidat administrateur habilités à représenter la commune auprès de FINIMO**

Vu le décret du 5 décembre 1996 publié au Moniteur Belge du 7 janvier 1997 relatif aux Intercommunales wallonnes, il appartient au conseil communal de désigner cinq délégués habilités et un candidat administrateur habilité à représenter la commune auprès de l'intercommunale Finimo dont elle est affiliée.

**22. INTERCOMMUNALE - Désignation d'un candidat administrateur habilité à représenter la commune auprès d'Intermosane**

Vu le décret du 5 décembre 1996 publié au Moniteur Belge du 7 janvier 1997 relatif aux Intercommunales wallonnes, il appartient au conseil communal de désigner un candidat administrateur habilité à représenter la commune auprès de l'intercommunale Interмосane dont elle est affiliée.

**23. MARCHE DE FOURNITURE - Acquisition d'un cric de garage - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition d'un cric de garage, destiné à optimiser le fonctionnement du garage communal. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

**24. MARCHE DE SERVICE - Elaboration d'un schéma de structure communal (SSC), d'un règlement communal d'urbanisme (RCU) et d'un R.U.E. - Désignation d'un auteur de projet - Approbation de la convention et fixation du mode de passation du marché**

Afin de prévoir au mieux les futures zones d'aménagement et d'urbanisation il y a lieu d'établir un schéma de structure communal, un règlement communal d'urbanisme et un rapport urbanistique environnemental.

**25. MOBILIER SCOLAIRE - Acquisition du mobilier scolaire destiné à équiper les nouveaux locaux de l'école communale de Jehanster - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**

Afin de meubler adéquatement les nouveaux locaux mis à la disposition des élèves lors de la rentrée scolaire 2007-2008, le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de mobilier scolaire. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

**26. PATRIMOINE.- Ecole de Theux-centre.- Engagement de maintien de la location à l'Office National de l'Enfance du local sis au sous-sol du bâtiment joutant la rue de La Hoëgne pour la consultation des nourrissons.-Ratification de la décision du Collège du 23 mars 2007**

En vertu de l'article L-1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, c'est au conseil communal qu'il revient de décider de soumettre un bien à la location. C'est aussi à lui qu'il revient d'en choisir le mode et les conditions, sur base de l'article L1222-1 du même Code. Le traitement de la demande de l'ONE étant urgent pour pouvoir commander des travaux de réhabilitation tout en bénéficiant d'une intervention financière de l'ONE, le Conseil ratifie l'engagement de maintien de la consultation des nourrissons pris par le Collège en séance du 23 mars 2007.

**27. PATRIMOINE.- Location des parcelles cadastrées Theux, 3ème division, section C n°1705A,1704/02M,119K10pie,119M15,119C13pie, 119H8,section D n° 754T2pie,754L2,785Dpie,1129Cpie, section En°8Npie, 46G et 1 excédent de voirie ch.du Congo.-Vente d'herbe en 2007.- Approbation**

En vertu de l'article L-1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, c'est au conseil communal qu'il revient de décider de soumettre un bien à la location. C'est aussi à lui qu'il revient d'en choisir le mode et les conditions, sur base de l'article L1222-1 du même Code. Un nouveau cahier des charges pour la location de biens ruraux par bail à ferme étant en chantier, il est décidé de procéder à une vente d'herbe en 2007 des parcelles cadastrées Theux, 3ème division,section C n° 1705A, 1704/02M,119K10pie,119M15,119H8,section D n° 754T2pie,754L2,785Dpie,1129Cpie,section E n°8Npie,46G ainsi qu'un excédent de voirie qui sont libres de bail à ferme. Le nouveau cahier des charges devrait être d'application pour la remise en location par bail à ferme à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

**28. PATRIMOINE.- Avenant au bail emphytéotique avec l'ASBL Royal Verviers Aviation et aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée Verviers, 6ème division, section E n° 561P5.- Décision de principe sur l'avenant et la vente.- Approbation.**

Le Conseil communal marque son accord pour adopter un avenant au bail emphytéotique conclu avec l'ASBL Royal Verviers Aviation de manière à retirer du bail une partie de la parcelle cadastrée Verviers, 6ème division, section E n°561P5 et délibère sur le principe de la vente de cette partie de parcelle soustraite au bail et en arrête certaines modalités.

**29. PERSONNEL - Exercice de la fonction supérieure de Secrétaire communal - Ratification.**

Ratification de la décision du Collège communal du 20/04/07 chargeant F. LELOUP de la fonction supérieure de Secrétaire communal en remplacement du titulaire en congé pour la période du 07/05/07 au 17/05/07.

**30. PERSONNEL COMMUNAL : Choix du mode d'attribution du poste de Receveur communal**

Attribution du poste de Receveur communal par promotion interne.

**31. PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON - Restauration du Calvaire à Polleur - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**

Dans le cadre des subsides alloués par la Région wallonne à la restauration et à la sauvegarde du petit patrimoine populaire wallon, le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif aux travaux de restauration du Calvaire de Polleur.

**32. S.W.D.E. – Désignation d'un candidat administrateur habilité à représenter la commune au Conseil d'exploitation du sous bassin hydrographique Vesdre-Ambève**

La S.W.D.E. est organisée pour sa mission d'eau en huit succursales dirigées, chacune, par un conseil d'exploitation; chaque conseil d'exploitation est composé de représentants communaux désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux relevant du territoire de la succursale.

Notre commune relève de la succursale "Vesdre-Ambève" et le nombre de représentant pour la commune de Theux est fixé à un; le conseil communal désigne ce représentant.

**33. SOCIETE – Désignation d'un candidat administrateur habilité à représenter la commune auprès de LOGIVESDRE**

Désignation de Monsieur André FRÉDÉRIC, comme candidat administrateur habilité à représenter la commune auprès de Logivesdre.

**34. SOCIETE – Désignation d'un délégué habilité à représenter la commune aux assemblées générales d'Ethias**

Il appartient au conseil communal de désigner un délégué habilité à représenter la commune aux assemblées générales d'Ethias.

**35. TOURISME - Acquisition d'audioguides pour le château de Franchimont - Maintien de l'affectation touristique pour une durée de 15 ans - Approbation.**

Afin de se conformer aux impositions liées à une subvention pour le développement de l'équipement touristique, le Conseil communal s'engage à maintenir une affectation touristique pour une durée de 15 ans aux audioguides destinés à agrémenter la visite du Château de Franchimont. Cette acquisition bénéficie d'une intervention de 80% du coût total.

**36. TRAVAUX - Programme triennal d'investissements 2007-2009 - Approbation**

Le Conseil communal approuve le programme triennal d'investissement 2007-2009, reprenant dans l'ordre de priorité les chantiers suivants: Amélioration de la rue du Wauxhall et de la rue de l'Absent, Amélioration de la Salle communale de La Reid, Amélioration de l'Avenue du Stade et de Terre aux Navettes, Extension de l'Hôtel de Ville, Endoscopie préalable d'une partie du réseau d'égouttage existant, Eégouttage d'un tronçon de la Route du Congrès de

Polleur, Egouttage de Spixhe - Phase 2, Egouttage Devant Staneux pour un montant total s'élevant à 2.996.175 euros  
TVA comprise